

L'an deux mil dix-neuf, le 08 avril 2019 à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ

Etaient présents : M. AGUETTAZ Robert, M. AMBLARD Gabriel, M. AUDOIT Dominique, M. CARPENTIER Jean, M. CHEVALLIER Christophe, M. ESTRA Michel, Mme FLON Solange, M. LAPLANCHE Jean-Philippe, Mme MARTINEZ Nathalie, Mme MONANGE Myriam M. PACCARD Christian, M. ROBERT Alain, Mme SCAPOLAN Martine

Pouvoirs : Mme MEALLIER Nelly à Mme FLON Solange,

Absents : Mme CARPENTIER Stéphanie, Mme LEGRAND Myriam, Mme MEALLIER Nelly, Mme MAHE Karine, Mme ROSSET Agnès, M. SIMAC-LEJEUNE Alain,

Secrétaires de séance : M. AMBLARD Gabriel et M. PACCARD Christian ont été désignés secrétaires de séance

Convocation : 02 avril 2019

Affichage : 03 avril 2019

Présents : 13	Absents : 6	Pouvoirs : 1	Votants : 14
----------------------	--------------------	---------------------	---------------------

Approbation du compte rendu du conseil municipal de la séance du 18/03/2019 :

4 délibérations numérotées 2019_14 à 2019_17

Ordre du jour :

1. Budget communal / Approbation du compte de gestion 2018
2. Budget communal / Vote du compte administratif 2018
3. Budget communal / Affectation des résultats 2018
4. Budget communal / Vote des restes à réaliser 2018
5. Budget communal / Vote du budget primitif 2019
6. Fiscalité / Vote des 3 taxes communales
7. Aménagements de sécurité sur RD 991 et RD17 / Autorisation de signature d'une convention
8. Projet d'aménagement Route royale / Autorisation de signature d'une convention d'intervention et de portage financier avec l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie (EPFL)
9. Service périscolaire / Mise ne place d'un nouveau créneau horaire à titre expérimental : modification du règlement intérieur et fixation d'un tarif

Questions diverses

.....

1. Délibération 2019_18 - Approbation du compte de gestion 2018

M. l'adjoint aux finances rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de

paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

2. Délibération 2019_19 - Vote du compte administratif 2018

M. l'adjoint aux finances présente au Conseil le compte administratif du budget communal de l'année 2018 :

Section de fonctionnement :

Dépenses	959 622,62 €
Recettes	1 313 359,30 €

Résultat de l'exercice	353 736,68 €
Excédent reporté de 2017	1 046,64 €
Résultat de clôture 2018	+ 354 783,32 €

Section d'investissement :

Dépenses	523 091,57 €
Recettes	481 558,88 €

Résultat de l'exercice	- 41 532,69 €
Report de l'exercice 2017	+ 891 620,20 €
Résultat de clôture 2018	+ 850 087,51 €

Restes à réaliser 2018 (montant des travaux / subventions engagés)

Dépenses	129 206,00 €
Recettes	0 €

Solde d'exécution + 720 881,51 €

Sous la Présidence de Michel ESTRA, Monsieur le Maire ayant quitté la salle comme le prévoit la loi, le Compte Administratif 2018 du budget communal est voté à l'unanimité.

3. Budget communal 2019_20 / Affectation des résultats

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats du budget communal de la manière suivante :

Résultat de l'exercice 2018	+ 353 736,68 €
Résultat antérieur reporté	1 046,64 €
Résultat à affecter	+ 354 783,32 €

A la section de fonctionnement :

Affectation de l'excédent d'exploitation au compte R 002: **71 836,21 €**

A la section d'investissement :

Affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé au compte R1068 : + 282 947,11 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE de l'affectation des résultats du budget communal :

En section de fonctionnement R002 **71 836,21 €**

En section d'investissement R1068 **+ 282 947,11 €**

4. Délibération 2019_21 - Restes à réaliser 2018

M. le Maire rappelle que le montant des restes à réaliser, tant en section d'investissement que de fonctionnement est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement dont la tenue obligatoire par l'ordonnateur résulte de la loi. Les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et dans leur contenu.

Les restes à réaliser correspondent : Pour les communes de moins de 3 500 habitants, aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice, le rattachement des charges et des produits à l'exercice n'étant pas obligatoire pour ces communes ;

- en dépenses d'investissement, pour les communes et les départements sans distinction de taille, aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;

- en recettes d'investissement, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre de recettes.

M. le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2018 intervenant le 31 décembre 2018, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2019 lors du vote du budget.

Restes à réaliser 2018 / crédits de reports 2019			
100 - Mairie	Instal. gén. agenc. aména. cons	2135/21	1 680,00
100 - Mairie	Mobilier	2184/21	1 178,69
101 - Ecole 2 bâtiments	Instal. gén. agenc. aména. cons	2135/21	9 212,25
101 - Ecole 2 bâtiments	Mobilier	2184/21	400,34
102 - Cantine	Mobilier	2184/21	653,76
110 - Cimetière	Equipements de cimetière	21316/21	4 892,10
210 - Voirie	Réseaux de voirie	2151/21	57 715,00
210 - Voirie	Installations de voirie	2152/21	4 472,40
212 - RD 991	Frais d'études	2031/20	12 240,00
213 - Route Royale	Réseaux de voirie	2151/21	36 484,98
1031 - Ecole maternelle	Mobilier	2184/21	276,48
TTL			129 206,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Adopte les états des restes à réaliser

Autorise M. le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états.

Dit que ces écritures sont reprises dans le budget de l'exercice 2019

5. Délibération 2019_22 - Budget communal / Vote du budget primitif 2019

M. Michel ESTRA, adjoint chargé des finances présente au conseil municipal le budget primitif 2019 des sections de fonctionnement et d'investissement tel que proposé par la commission des finances.

Section de fonctionnement - Dépenses

Détail par chapitre :

- **Le chapitre 011** – Charges à caractère général est en baisse de 4,41% à 279 050 €,
- **Le chapitre 012** – charges de personnel est en baisse de -9.25 % à 442 707 € dû notamment à la réorganisation du service périscolaire au 07/01/2019 (-17 500 €), le non remplacement d'un agent aux services techniques à compter du 01/06/19 (- 14 010 €), la réorganisation du service administratif (- 3 045 €) impliquant également la baisse des cotisations.
- **Le chapitre 014 – Atténuation de produits**, correspondant à la participation de la commune au fond de péréquation intercommunal et communal (FPIC), est prévu avec une augmentation d'environ + 4.31 %, soit 36 750 € ; la répartition définitive n'étant notifiée que dans le courant de l'année.
- **Le chapitre 65 – charges de gestion courantes est de 121 295 € (+12,74 %)** dues principalement à l'augmentation de la cotisation de fonctionnement de Planèt'jeunes suite au départ de la commune de Mouxy en 2017 + participation pour l'accueil du mercredi avec l'arrêt des TAP et la participation à la construction du bâtiment de Planèt jeunes.

Le total des prévisions budgétaires pour les dépenses de gestion courantes s'élèvent à 879 802 € en 2019 contre 922 600 € en 2018 soit une baisse de -4,64 % :

- **Le chapitre 66 –charges financières est de 34 800 € (-3.47%)** : intérêt des emprunts et frais de portage pour l'acquisition de l'opération d'aménagement route Royale,
- **Le chapitre 67 – charges exceptionnelles** pour 100 €
- **Le chapitre 022 : Dépenses imprévues** : 62 360.24 €

Les charges de gestions courantes et les chapitres ci-dessus constituent les dépenses réelles de fonctionnement qui s'élèvent à 977 062,24 € soit en baisse de - 3.05 % pour 2019.

- Enfin, les opérations d'ordre entre section d'un montant de 328 377,76 € sont représentées par les dotations aux amortissements pour 33 069,75 € et le **023 – Virement à la section d'investissement** pour 295 308.21 €.

Section de fonctionnement - Recettes

Les recettes de fonctionnement 2019 (hors produits exceptionnels et opérations d'ordres) sont de 1 227 103,79 (+ 2,60 %) :

- Chapitre 013 – atténuation de charges : 13 000 € (remboursement de l'assurance statutaire suite à un congé maladie longue durée)
- Chapitre 70 - produits de service : 106 550 € (principalement le périscolaire pour 80 000 €),
- Chapitre 73 : impôts et taxes à 944 177 € (+5,9%) avec une augmentation des bases des impôts directs (+2,2%) décidée par l'état ainsi que les nouveaux logements et les produits de la nouvelle taxe sur la publicité extérieure (TLPE) mis en place en 2018,
- Chapitre 74 des dotations : 142 077 € (-8,1%),
- Chapitre 75 – produits de gestion courante 21 299,79 € essentiellement dû aux locations de la Roselière,

Enfin, le résultat antérieur reporté a été affecté pour 71 836,21 € en section de fonctionnement et 282 947,11 € à la section d'investissement (1068).

Total des dépenses et recettes de fonctionnement : 1 305 440,00 €

Section d'investissements :

Les principaux investissements de 2019 sont :

Opérations d'équipement :

- Opération 100 – mairie : 5 658,59 € dont acquisition de mobilier pour l'accueil de la mairie et restes à réaliser
- Opération 101 – école élémentaire : 62 193,59 € (réhabilitation des deux cages d'escaliers de l'école élémentaire, réaménagement d'une classe et installation d'un vidéoprojecteur interactif (VPI)).
- Opération 102 – cantine garderie : 8 453,76 € (équipement de la cantine-garderie et de mobilier pour une éventuelle ouverture de classe suite à l'augmentation des effectifs,,
- Opération 1031 – Ecole maternelle : 4 226,48 € (mobilier, panneaux d'évacuation)
- Opération 1032 – Bibliothèque : 740 € (signalétique),
- Opération 104- église : 5 000 € (rénovation de la rosace de l'église),
- Opération 105 – Services Techniques : 4 750 € (matériel et outillage)
- Opération 106 – salle Henri Blanc : 7 100 € (aménagement de la salle pour les conseils municipaux et mariages (écran, vidéoprojecteur),
- Opération 107 – La Roselière : 274 000 € (aménagement du 1^{er} étage de la salle de la Roselière pour un projet petite enfance),
- Opération 110 – cimetière : 21 892,10 € (restructuration des contre-allées de l'ancien cimetière et columbarium en reste à réaliser),
- Opération 210 – voiries : 153 853,40 € études giratoire place de la fontaine et trottoirs route du Lac, réfection de voiries : chemin des Mollières, faubourg des cannes, chemin de la Maladière, haut de la route des Essarts, chemin du Neplé et chemin du Mont Hymette et reste à réaliser de la route des Essarts),
- Opération 212 – RD991 : 106 040 €. Travaux d'aménagements de la RD 991 (études et éclairage public),
- Opération 213 – route Royale : 36 484,98 € La fin des travaux d'aménagement du carrefour Route Royale (restes à réaliser),
- Opération 230 – Eclairage public : 1350 € branchement éclairage public pour le passage à niveau (PN18),
- Opération 250 : équipement, mobilier urbain : 31 000 € (réhabilitation et mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite (PMR) des toilettes publiques entre la mairie et l'église et acquisition de deux nouvelles caméras de vidéosurveillance),
- Opération 260 – électrification : 5 000 € pour l'extension éventuelle du réseau

Total des dépenses d'équipement : 598 527€ + 129 206 € (restes à réaliser)

- Chapitre 204 : La subvention communale pour la suppression du passage à niveau (PN18) pour 300 000 € et 53 138,01 (enfouissements réseaux secs RD 991 (SDES)
- Compte de tiers : l'aménagement de sécurité sur la RD 991 : aménagements de voirie et du réseau eaux pluviales pour 437 844,32 € (participation du département de 141 044 €),
- Chapitre 10 – 4 510 € (remboursement de la taxe d'aménagement),
- Chapitre 16 – dépenses financières : 113 930 € (remboursement d'emprunt).
- Chapitre 020 : Dépenses imprévues : 65 476.17 €

- Les opérations d'ordres : - entre section pour : 6500 € et patrimoniales : 4 034,50 €

Les recettes proviennent essentiellement du chapitre 10 – Fonds divers de réserves : FCTVA et taxe d'aménagement pour 96 000,92 € et de l'excédent de fonctionnement n-1 affecté à l'investissement (article 1068 : 282 947,11 €), des subventions accordées (134 935 €), compte de tiers (acomptes des subventions et remboursement pour les travaux de la RD991 : 16 783.20 €, et des opérations d'ordre entre section (amortissements pour 33 069,55 € et opérations patrimoniales (travaux en régie) pour 4 034,50 €.

Enfin le compte **023 – Virement à la section d'investissement : 295 308.21 € (compte d'équilibre du budget avec le 021 en fonctionnement.**

Total des dépenses et recettes d'investissement s'élèvent à 1 713 166 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte le budget primitif 2019 en équilibre :

- section de fonctionnement : 1 305 440,00 €
- section d'investissement : 1 713 166,00 €

6. Délibération 2019_23 - Fiscalité / Vote des 3 taxes communales

M. Michel ESTRA, adjoint chargé des finances présente la proposition de la commission de finances concernant les 3 taxes communale. Proposition de vote à taux constant en raison de l'augmentation des bases décidées par l'état qui représente déjà une forte évolution du produit.

Taxe d'habitation :	8,51 %
Taxe foncière bâti :	15,38 %
Taxe foncière non bâti :	63,27 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

VOTE les taux d'impositions pour l'année 2019 à taux constant en raison de l'augmentation des bases de 2,2 % décidées par l'état.

7. Délibération 2019_24 - Aménagements de sécurité sur RD 991 et RD17 / Autorisation de signature d'une convention

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la réalisation de travaux sur voirie départementale fait l'objet d'une convention avec le conseil Départemental de la Savoie pour fixer, d'une part, les conditions d'occupation du domaine public routier départemental par la collectivité et d'autre part, les modalités de réalisation, gestion et entretien des ouvrages.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un projet de convention tripartite a été établi par le département entre le conseil départemental de la Savoie, Grand Lac et la commune pour les travaux d'aménagement de la RD 17 et RD 991 (route d'Aix, route de Chambéry et rue Antoine Montagnole) ainsi que l'aménagement d'un arrêt de bus, côté ouest de la chaussée.

Cette convention décrit notamment en article 2 les travaux envisagés par la commune, fixe les prescriptions techniques dans l'article 3, les responsabilités (art. 4), la prévention des risques et sécurité des chantiers et plus particulièrement la vérification de l'absence d'amiante (article 5),

la surveillance et l'entretien des équipements (article 6) et les clauses relatives aux modifications (art 7), à la durée de la convention (art.8) et aux litiges et responsabilités (art. 9).

Après lecture de la convention, Monsieur le Maire invite le conseil à délibérer pour approuver cette convention et l'autoriser à signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la convention d'aménagement de la RD 991 et de la RD 17.

AUTORISE M. le Maire à signer cette convention

8. Délibération 2019_25 - Projet d'aménagement Route royale / Autorisation de signature d'une convention d'intervention et de portage financier avec l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie (EPFL)

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune souhaite acquérir la propriété située au 15, route Royale actuellement en vente dans le cadre d'un futur projet d'aménagement du quartier entre le chemin de l'Alliu et la rue Antoine Montagnole. Il s'agit d'aménager la zone en 3 ou 4 petits collectifs R+2 avec des commerces au rez-de-chaussée et des logements au-dessus. Ce projet, est un enjeu économique pour la commune puisqu'il pourrait dynamiser le centre bourg en accueillant dans de nouveaux locaux la pharmacie, la boulangerie et de nouveaux commerces.

C'est pourquoi il vous est proposé que l'Etablissement foncier Public Local de la Savoie mette en œuvre la mission de maîtrise foncière consistant en l'acquisition et au portage du bien pour le compte de la commune.

Après lecture de la convention, Monsieur le Maire invite le conseil à délibérer pour approuver cette convention et l'autoriser à signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la convention d'intervention et de portage foncier pour l'opération 19-428 – Route Royale

AUTORISE M. le Maire à signer cette convention

9. Délibération 2019_26 - Service périscolaire / Mise ne place d'un nouveau créneau horaire à titre expérimental : modification du règlement intérieur et fixation d'un tarif

M. Gabriel Amblard adjoint en charge de la Vie scolaire, rappelle que les règlements intérieurs et les tarifs sont adoptés par le Conseil Municipal et peuvent être modifiés à tout moment par une nouvelle délibération.

Il informe le conseil que suite à la hausse des effectifs au restaurant scolaire la commission vie scolaire en accord avec les parents élus, souhaite ouvrir, à titre expérimental, une nouvelle plage d'accueil des enfants sur le temps méridien afin de permettre à certains parents de déposer leurs enfants à l'école à entre 12h45 et 13h20.

Pour ce faire, il convient de modifier l'article 3-2 du règlement intérieur et de fixer le tarif de la prestation. La commission propose d'appliquer un tarif de 1,50 € pour cette prestation.

Après lecture du règlement intérieur, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'adoption du règlement intérieur du service périscolaire et du nouveau tarif pour la prestation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le règlement intérieur du service périscolaire tel qu'exposé
 APPROUVE le tarif de 1,50 € pour la garderie méridienne de 12h45 à 13h20
 FIXE le délai d'application au 19 avril 2019

QUESTIONS DIVERSES :

- **Enquête publique PLUi : Du 08 avril au 7 mai 2019**

Vous pouvez consulter le dossier d'enquête publique et laisser vos observations sur le site : <http://www.registre-numérique.fr/plui-grand-lac>

Vous pouvez également laisser vos observations au mail suivant : plui-grand-lac@mail.registre-numérique.fr

Permanence du commissaire enquêteur sur la commune :

- ❖ Lundi 15 avril 2019 de 08h30 à 11h30
- ❖ Vendredi 10 mai 2019 de 14h00 à 17h00

Vous pouvez également vous rendre aux permanences de Grand Lac ou des autres communes concernées (date et heures sur les tableaux d'affichage communaux).

- **Biens sans maître** : Dans le cadre du projet de suppression du passage à niveau (PN18) qui implique le dévoiement de la RD17, le département envisage l'acquisition des emprises foncières correspondantes. Plusieurs parcelles, malgré des recherches auprès des hypothèques, n'ont pas permis de déterminer les propriétaires actuels (aucune contribution foncière depuis plus de 3 ans). Suite à la commission des impôts du 6/4/19, les propriétaires de la parcelle B 187 a pu être identifié et les coordonnées seront transmises au Département. En revanche, une parcelle cadastrée B 1661 au lieu-dit « Les Cochets » d'une superficie de 29 m2 qui appartiendrait à Mmes Jeanne BURDIN et Marie BURDIN n'a pu être identifiée. Aussi, une délibération pour lancer la procédure sera prise au prochain conseil.

Séance du 08 avril 2019 : 9 délibérations numérotées 2019_18 à 2019_26

La séance est levée à 22h00

Suivent les signatures

Envoyées en préfecture le 10/04/2019
 Reçues en préfecture le 10/04/2019
 Affichées le 10/04/2019

Le Maire,

Robert ACUETTAZ

